

**PESTICIDES DANS LES EAUX, POSITION JURASSIENNE SURPRENANTE !**

Le Conseil fédéral a décidé de réviser l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), avec pour objectif de «fixer des exigences chiffrées en matière de qualité des eaux superficielles également pour d'autres substances dans les années à venir». Cette révision a un effet positif, à savoir l'extension à une liste plus importante de polluants, dont certains médicaments. Cependant, le Conseil fédéral a également décidé d'augmenter certaines valeurs limites pour les résidus de pesticides dans les eaux de surface, ce qui menace gravement l'amélioration nécessaire de la qualité des eaux.

En effet, la tolérance de 25 pesticides a été massivement augmentée. On prendra comme exemple le très décrié glyphosate, connu surtout pour son potentiel cancérigène, dont les quantités pourraient être multipliées par 100. Plus de pesticides donc dans les rivières alors que l'ordonnance est censée protéger les eaux !

Cette révision, bien qu'elle soulève la question de la résistance aux antibiotiques ou de l'approvisionnement en eau potable, ignore les conséquences de l'effet « cocktail ».

Selon une information de la RTS, « la démarche passe mal ». Outre Sarine, le projet suscite de nombreuses critiques. Alors que les cantons de Vaud et du Valais le rejettent et que de nombreux autres cantons sont très réservés sur la question, le Jura, lui, approuve « largement » la révision comme on peut le lire dans sa réponse à la consultation. Il parle certes de principe de précaution mais la précaution, dans ce cas, serait d'exiger une diminution drastique des seuils, notamment du glyphosate.

Pour l'association Vision Landwirtschaft, la plupart des parties interrogées dans le cadre de la consultation fédérale arrêtée fin août, considèrent ce procédé comme maladroit, voire pire. Seuls le PLR et l'UDC accordent leur confiance à l'Office fédéral de l'environnement qui en est responsable.

La Confédération, quant à elle, vient de décider de retarder l'entrée en vigueur de ce texte, suite aux nombreuses critiques.

À la lumière de ces informations, nous remercions le Gouvernement de répondre à la question suivante :

**Le Parlement jurassien s'étant exprimé à plusieurs reprises par voie de motions<sup>1</sup> pour limiter, voire interdire certains pesticides, notamment le glyphosate et les néonicotinoïdes, comment explique-t-il sa « large approbation » de la modification de l'OEaux ?**

Delémont, le 24 octobre 2018

Erica Hennequin  
Groupe VERTS et CS-POP

<sup>1</sup> Motions n°s 1125, 1158, motion interne n° 130